RF
Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/12/2024
987-214000143-20241216-DEL_2024_81-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE ARUE

Délibération du Conseil Municipal N°2024/81 du 16 décembre 2024

Régularisant les amortissements des immobilisations du budget annexe de l'eau

Date de convocation	10 décembre 2024
Date de séance	16 décembre 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	23
Procuration	09
Votants	32
Pour	29
Contre	00
Abstention	03

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-sept heures et cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU		X	
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND	X		
M. Errol BENNETT		X	M. Jacky BRYANT
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
M. Francis BONNO	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	M. Claudino TEHAMOANA
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Taiana TEHEI		X	Mme Bernadette VANE
Mme Mirella TEIKITOHE		X	Mme Micheline BANNER
Mme Muriel LYAU		X	Mme Turia ARAPA
M. Heimanu TERAI	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI		X	M. Jérémie CHAINE
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI	X		
M. Frédéric DAFNIET		X	Mme Tahiapitiani TIMAU
Mme Tahiapitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA	X		
M. Joël BONNO		X	M. Francis BONNO

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial des communes et de leurs groupements en Polynésie française ;

Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

En sa séance du 16 décembre 2021.

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - Le Trésorier des Iles-du-Vent est autorisé à procéder au rattrapage des annuités d'amortissement non comptabilisées au budget annexe de l'eau en mouvementant le compte 1068 des immobilisations annexées à la présente délibération.

Article 2. - Madame le Maire et le Trésorier des Iles-du-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Article 3. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site **www.telerecours.fr** dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance

June FREELAND

VILLE DE ARUE - TAHITI - Polynésie Française

Madame le Maire

Teura IRITI

Le maire de la Ville de Arue atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

le 19 DEC. 2024

et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 19 DEC. 2024

Note explicative de synthèse de la délibération n°2024/81 du 16 décembre 2024

Régularisant les amortissements des immobilisations du budget annexe de l'eau

La mise en place du référentiel budgétaire M4 s'inscrit dans un projet d'harmonisation de la gestion comptable et financière des Services Publics Industriels et Commerciaux en se rapprochant encore davantage des principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé.

Par ailleurs, par mesure de simplification, il a été décidé que la Polynésie française, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna auraient un référentiel M4 unique.

La mise en application de la nomenclature M4 en Polynésie française est prévue au 1er janvier 2025.

Pour ce faire, l'état de l'actif des budgets annexes doit être à jour et correspondre à celui du trésor. A cet effet, des écritures de régularisation non budgétaires (passées uniquement par le trésor) et des sorties d'actifs sont nécessaires.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal N°2024/81 du 16 décembre 2024

Régularisant les amortissements des immobilisations du budget annexe de l'eau

N° d'inventaire	Libellé écriture	Montant à amortir	Durée d'amortissement	Débit	Crédit	Montant de l'amortissement à rattraper	Bordereau	Mandat
2011.1	Réalisation d'un branchement de poste privé à la côte 220, pour alimenter la côte 400	120 293 832	20	1068	281531	72 176 299	Activation #23	
2011.2	Mur clôture station Tearapae	183 747 334	30	1068	28151	67 374 022	Activation #23	
2011.3	Rénovation des conduites secondaires phase 1	95 506 319	20	1068	281531	52 528 475	Activation #23	
2012.1	Rénovation des conduites secondaires 2e phase	138 027 787	20	1068	281531	41 408 336	Activation #23	
2012.2	Alimentation en eau de la vallée de Terua – cote 216	144 261 013	20	1068	281531	21 639 152	Activation #23	
2012.3	Travaux de réaménagement des évacuations d'eaux pluviales dans la servitude BONNO	14 143 449	20	1068	281531	3 535 862	Activation #23	
2012.4	Rénovation des conduites secondaires 2e phase	5 620 582	20	1068	281531	3 091 320	Activation #23	
2012.5	Alimentation en eau de la vallée de Terua – cote 216	5 170 000	30	1068	28151	1 551 000	Transfert du BP	
2013.1	Travaux d'enrochement au Bassin de TAMAHANA	2 401 188	20	1068	281534	1 440 713	74	106
2013.2	Conception d'une solution de renforcement de talus au-dessus du réservoir située lotissement TAMAHANA. (Affaire suivie par Tihoti - STM)	2 181 934	20	1068	281531	1 309 160	76	125
2013.3	Alimentation en eau potable de Erima cote 400	3 396 455	20	1068	281531	1 188 759	Activation #23	
2014.1	Etude rénovation AEP phase 2 - transfert du BP (1717 - 557 du 02/10/20019)	1 234 970	30	1068	28151	452 822	46	72
2014.2	Construction d'une clôture au réservoir du Taharaa. (Affaire suivie	968 890	30	1068	28128	387 556	301	905
2014.3	Achat divers matériels pour la réalisation d'une clôture au réservoir du Tahara'a	1 442 271	30	1068	28128	384 606	21	35

N° d'inventaire	Libellé écriture	Montant à amortir	Durée d'amortissement	Débit	Crédit	Montant de l'amortissement à rattraper	Bordereau	Mandat
2014.4	Contrôle et remise en place du bornage des parcelles des réservoirs d'eau du Tahara'a et Tamahana	677 935	20	1068	281531	372 864	Activation #23	
2014.5	Achat de concassé 0/15 pour la réalisation d'une clôture au réservoir de Tahara'a	1 833 312	30	1068	28128	366 662	111	204
2014.6	Achat divers matériels pour la réalisation d'une clôture au réservoir de Tamahana	1 023 000	30	1068	28128	341 000	119	187
2014.7	Contrôle et remise en place du bornage des parcelles des réservoirs d'eau du Tahara'a et Tamahana	981 826	30	1068	28128	294 548	129	205
2014.8	Achat de concassé 0/15 pour la réalisation d'une clôture au réservoir de Tamahana	1 146 678	30	1068	28128	229 336	117	213
2014.9	Achat divers matériels pour la réalisation d'une clôture au réservoir du Tahara'a	572 425	30	1068	28128	171 728	141	218
2014.10	Achat divers matériels pour la réalisation d'une clôture au réservoir de Tamahana	508 544	30	1068	28128	152 563	129	203
2015.1	Construction d'une clôture au réservoir de Tamahana	386 506	30	1068	28128	115 952	141	219
2016.1	Construction d'une clôture de sécurité autour du réseau de pompage en amont de la mairie de Arue	330 000	30	1068	28128	110 000	134	213
2017.1	Construction d'une clôture de sécurité au réservoir d'eau potable à Erima Lot 155	330 591	30	1068	28128	99 177	129	204
2017.2	Achat divers matériels pour la construction d'une clôture de sécurité à Erima lot 155	118 650	30	1068	28128	35 595	134	210
2017.3	Achat de 2m3 de sable fin et 11m3 de concassé pour la construction d'une clôture de sécurité à Erima lot 155	118 650	30	1068	28128	35 595	134	210
2017.4	Rénovation des réseaux hydrauliques phase 4	95 164	30	1068	28128	28 549	151	236
2018.1	Remplacement partiel de la conduite de refoulement de Erima - Côte 55 à 157	78 070	30	1068	28128	23 421	151	236
2020.1	Alimentation en eau potable par la construction d'un réservoir à la côte 400	100 489	30	1068	28128	20 098	125	234
					Total	**270 865 172**		